

Le vingt deux de may de l'an mil sept cens trente sept est
 nez antoine francois querquan fils legitime de jean
 baptiste et de marie isabelle wavrans manouvrier en cette
 paroisse et le meme jour a été baptissee par moy sousigné
 vicairie et deserviteur le parain a été antoine caut
 jeune homme servans chez Robert robbe et la marainne
 marie laurence duplouy fille a marc duplouy de cette
 paroisse lesquels ont été interpellé s'ils scavoient
 écrire de ce interpellé ils ont repondu ne le scavoient
 ils ont mis leurs marques ordinaires le pere a
 l'enfant a mis aussi sa marques

marque de jean baptiste + querquan pere de l'enfant
 marque de antoine + caut
 marque de marie laurence + duplouy
 p: f platiau vicairie et deserviteur

le vingt deux de may de l'an mil sept cens trente sept est
 nez antoine francois querquan fils legitime de jean
 baptiste et de marie isabelle wavrans manouvrier en cette
 paroisse et le meme jour a été baptissee par moy sousigné
 vicairie et deserviteur le parain a été antoine caut
 jeune homme servans chez Robert robbe et la marainne
 marie laurence duplouy fille a marc duplouy de cette
 paroisse lesquels ont été interpellé s'ils scavoient
 écrire de ce interpellé ils ont repondu ne le scavoient
 ils ont mis leurs marques ordinaires le pere a
 l'enfant a mis aussi sa marques
 marque de jean baptiste + querquan pere de l'enfant
 marque de antoine + caut
 marque de marie laurence + duplouy
 p: f platiau vicairie et deserviteur